Paiements pour Services Environnementaux

Sète AGGLOPÔLE méditerranée

ARCHIPEL DE THAU

L'Agglopôle et ses agriculteurs s'engagent pour l'environnement et la biodiversité

Les PSE ou Paiements pour Services Environnementaux valorisent les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ce dispositif d'aides expérimental rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et encourage les pratiques les plus vertueuses. Il permet d'accompagner techniquement et financièrement à la transition agro-écologique des exploitations.

Dans quel objectif ?

L'objectif des PSE est de maintenir, voire de développer la biodiversité et d'améliorer la qualité de l'eau.

Pour cela, les agriculteurs sont incités à adopter des pratiques durables et à diversifier les milieux aux seins de leurs exploitations agricoles : réduire l'utilisation d'herbicides et de fertilisants minéraux, enherber les vignes, laisser la végétation naturelle revenir sur des parcelles inexploitées, semer des jachères mellifères et des prairies, planter des arbres et des haies, créer des mares ou construire des murets en pierres sèches.

L'ensemble de ces actions contribue à l'accueil d'une biodiversité riche et à l'amélioration de la qualité des masses d'eau.

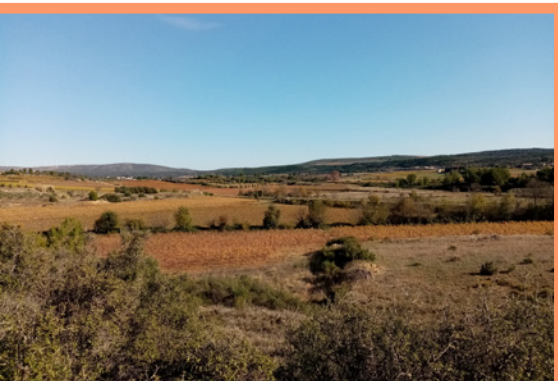

Qui est concerné ?

Les PSE concernent les agriculteurs des communes de Villeveyrac, Mèze et Loupian, aux enjeux sur l'eau et la biodiversité particulièrement forts sur deux secteurs :

- Le bassin versant du Pallas
- La zone de sauvegarde de la nappe astienne

35 agriculteurs du territoire se sont engagés dans le dispositif au printemps 2021 pour une durée de 5 ans.

Ainsi 1 600 ha de terres agricoles bénéficient des PSE. La plupart sont en viticulture mais l'arboriculture, les grandes cultures et le maraîchage y sont aussi représentés.

Quel est le rôle de l'agglomération ?

Le service espaces naturels et agricoles de SAM anime le projet. Des ateliers techniques sont proposés aux agriculteurs pour les accompagner dans leurs changements de pratiques et dans leurs projets de plantation de haies et de vergers, de semis de jachères mellifères, de création de mares.

Un bilan annuel permet de mesurer le degré de progression, de valoriser les éléments créés et les améliorations de pratiques. Des animations sont également proposées auprès du grand public pour sensibiliser à la biodiversité des milieux agricoles et présenter l'engagement des agriculteurs.

Qui finance ? C'est l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui finance les PSE et l'agglomération cofinance 30% de l'animation du projet.

Seuls six territoires en Occitanie, dont deux dans l'Hérault, ont été retenus pour expérimenter les PSE. Participer à cette expérimentation est une réelle opportunité pour poursuivre les démarches du territoire engagées pour tendre vers une agriculture la plus respectueuse de l'environnement possible.

Plus d'informations ?

https://bit.ly/3ot0pg1

Service espaces naturels et agricoles :

04-67-78-55-96

espacenat@agglopole.fr

www.agglopole.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État